L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.- J. MAGNAN

Propriétaire et rédacteur-en-chef

PEDAGOGIE

La réforme de l'orthographe en France

Par un arrêté du ministre de l'Instruction publique, l'orthographe française vient d'être considérablement modifiée. C'est sur l'avis du conseil de l'Université que cette grave décision a été prise. L'Académie française n'ayant pas été consultée au sujet de cette réforme, les membres de cette société illustre ont protesté vivement contre la démarche par trop cavalière du ministre de l'Instruction publique.

Nous regrettons que l'Université et l'Académie ne se soient pas entendues sur cette importante question, car il est certain que dans le domaine de la syntaxe et de l'orthographe il y a beaucoup à simplifier; et la langue française a tout à gagner dans une réforme modérée de plusieurs particularités grammaticales.

Mais pour qu'une semblable réforme puisse être acceptée, dans son entier, par les peuples de langue française qui vivent hors de la France, il importe que les autorités littéraires et pédagogiques de notre ancienne mèrepatrie s'entendent parfaitement sur la nature des réformes à opérer.

En attendant que l'Académie et l'Université se mettent d'accord, les Canadiens-français sont libres de n'accepter des réformes opérées par le ministre de l'Instruction publique de France, que celles qui leur paraissent approuvées par tout le monde ou à peu près.

Afin de mettre les lecteurs de L'Enseignement Primaire en mesure d'étudier avec intelligence cette importante question de la réforme de l'orthographe, nous publions immédiatement à la suite de ces remarques: 1° Le rapport présenté au nom de la Commission chargée de préparer la simplification de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires; 2° L'Arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française; 3° Une critique de quelques journaux français au sujet de cette réforme.